



LAOS : l'AFD collabore avec la Banque mondiale sur le projet de barrage de Nam Theun 2.

Paris le 15/04/05

Le conseil de surveillance de l'AFD, qui s'est réuni le 14 avril 2005, a approuvé l'octroi de trois concours d'un montant maximum de 65 millions d'euros, sur un coût total du projet de 1,25 milliards de dollars, en lien avec la construction d'un barrage hydroélectrique au Laos. Une retenue capturera les apports de la rivière Nam Theun pour faire fonctionner une usine hydroélectrique. L'électricité ainsi produite est essentiellement destinée à être exportée vers la Thaïlande mais aussi à satisfaire les besoins nationaux en électricité. Les recettes du barrage représenteront jusqu' à 10% du budget annuel de l'Etat lao. Un accompagnement social et environnemental sera mis en place, en concertation avec les habitants du plateau de Nakai.

La Banque mondiale et la Banque Asiatique de Développement sont les principaux bailleurs internationaux. Le groupe AFD apportera trois concours financiers pour contribuer à la réalisation de ce projet. Une subvention de 5 millions d'euros sera accordée à l'Etat lao afin qu'il acquiert des parts de la Nam Theun 2 Power Company (NTPC). En plus de cette subvention, deux prêts à long terme de 30 millions de dollars (l'un de l'AFD, l'autre de Proparco) seront accordés à NTPC pour permettre la construction du barrage et des installations liées. Cette société exploitera le barrage pendant une durée de concession de 25 ans, à l'issue de laquelle l'Etat lao deviendra propriétaire des installations. Pendant la concession, NTPC sera détenue par EDF International à 35%, par Electricity Generating Company of Thailand (25%), par le gouvernement du Laos (25%) et par Italian Thai Development (15%). L'AFD a souhaité financer cette participation du gouvernement laotien pour favoriser son implication dans les décisions de gestion du projet, avant même la fin de la concession. La Banque mondiale, la BAD et la BEI participent également au financement de la participation lao.

Seront construites :

- une retenue sur le plateau de Nakai, d'une superficie de 450km², fermée par un barrage de 50 m de hauteur et un ensemble de digues au sol ;
- une usine hydroélectrique de 1070MW de puissance installée, en contrebas du plateau et profitant d'une chute naturelle de 300 mètres ;
- des lignes d'évacuation de l'énergie vers les réseaux de distribution d'électricité du Laos et de Thaïlande.

La construction durera 4 ans et demi, l'exploitation commençant en novembre 2009.

L'implication de l'AFD se fonde sur quatre objectifs. Le premier est de générer des recettes additionnelles pour l'Etat lao, représentant de 5 à 10% de son budget annuel, pour lutter contre la pauvreté dans un des Etats les plus pauvres de la zone. Le gouvernement recevra chaque année une part des dividendes correspondant à sa participation, mais aussi des taxes et royalties. Le deuxième objectif est de mettre à la disposition du Laos une infrastructure de délivrance d'électricité. Le troisième est réduire le coût et l'impact écologique de la consommation d'électricité en Thaïlande. L'électricité thaïlandaise est en effet produite principalement à partir de gaz naturel et de charbon, dont la combustion provoque des

émissions polluantes. Le dernier objectif est de gérer selon les standards internationaux les impacts sociaux et environnementaux du projet au Laos. A cet effet, l'ensemble des bailleurs de fonds, sous le pilotage de la Banque mondiale, et toutes les parties prenantes assurent un contrôle et un suivi rapproché des conditions de mise en œuvre de cet investissement.

Dans cette dernière optique, une concertation avec les populations du plateau a été menée, avec la participation de l'AFD, pour mettre en place un accompagnement social et financier des populations concernées. 6 200 personnes seront relogées, à leur demande, en bordure du plateau. 20 millions de dollars seront consacrés à l'amélioration de leurs conditions de vie. S'agissant de la sauvegarde de la biodiversité, le projet permettra de créer une zone de conservation de 4 000 km², soit neuf fois la surface de la zone inondée. Cette aire de conservation sera financée par les recettes générées par le projet.